



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R28-2024-156

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2024

# Sommaire

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2024-10-16-00001 - Délégation de signature donnée par M. GAL  
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT dans le cadre de la cession au  
profit de la CASE -Cessions Saint Pierre du Vauvray (1 page)

Page 3

EPF Normandie

R28-2024-10-16-00001

Délégation de signature donnée par M. GAL à  
Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT dans le  
cadre de la cession au profit de la CASE  
-Cessions Saint Pierre du Vauvray

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté d'Agglomération SEINE EURE, le 11 juin 2019, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 11 mars 2019 (et plus spécifiquement pour cette opération par délibération n°10 du Conseil d'Administration du 11 mars 2019) et délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération SEINE EURE, du 23 mai 2019.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SCP Philippe Potentier et Stéphane Pelfrène, notaires associés », titulaire d'un office notarial à LOUVIERS (27), 26 Rue du Maréchal Foch, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT,**  
Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Communauté d'Agglomération Seine Eure, personne morale dont l'adresse est à LOUVIERS (27400), Hôtel d'Agglomération 1 place Ernest Thorel, identifiée au SIREN sous le numéro 200 089 456,

-une parcelle en nature de terrain, sise à SAINT PIERRE DU VAUVRAY (27430), 34 Rue Grande, cadastrée section A numéros 1105 et 1106, d'une contenance totale de 61a 03ca,

moyennant le prix de **CENT UN MILLE TROIS CENT QUARANTE-HUIT EUROS ET VINGT-NEUF CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (101.348,29 € T.T.C.), valable jusqu'au 24 octobre 2024,** se décomposant en valeur foncière pour 80.244,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 4.212,91 € et la TVA sur prix total d'un montant de 16.891,38 €, stipulé payable dans le délai de 30 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,  
Le Directeur Général

Notifiée  
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Signé le 16-10-2024

Bon pour acceptation 16-10-2024

*Gilles Gal*

*Caroline LEFEBVRE EVENOT*